

## 1. À quel moment dois-je demander l'inscription de mineurs étrangers et comment dois-je faire ?

Si le mineur est en **situation irrégulière au Portugal (c'est-à-dire, un visa de séjour périmé)** les progéniteurs ou les représentants légaux du/ de la mineure peuvent requérir auprès de AIMA le Registre du Mineur Étranger (« Registo do Menor Estrangeiro») en ligne à l'adresse électronique [registo.menores@aima.gov.pt](mailto:registo.menores@aima.gov.pt).

En retour, on reçoit une liste de documents nécessaires pour qu'AIMA puisse analyser et inscrire le mineur. Après l'analyse de ces documents et s'il y a approbation, le requérant reçoit un document dénommé "Déclaration du registre de mineurs" ("Credencial de registo de menores") pour présenter auprès des Centres de Santé public portugais [Centros de Saúde] et Regroupement scolaire d'Écoles [Agrupamentos de Escolas] pour avoir accès à la santé et à l'éducation.

## 2. Que dois-je faire pour requérir la Déclaration du registre de mineurs et quels sont les documents nécessaires ?

Les documents ci-dessous doivent être **numérisés en fichier séparés** et envoyés **en ligne dans un seul email, dirigé à [registo.menores@aima.gov.pt](mailto:registo.menores@aima.gov.pt)**:

- Document d'identification du progéniteur/de la progénitrice ou du/de la responsable du/de la mineur(e): (Par exemple: Passeport/ Titre de Résidence ou Carte d'Identité) ;
- Passeport du/ la mineur (e) avec l'information des données biométriques, photo du visa, et le tampon de l'entrée au Portugal ou d'un autre pays de l'U.E ;
- Acte de naissance du/de la mineur (e) ou un justificatif de filiation (Par exemple : carte d'identité du pays d'origine/ carte consulaire) ;
- Photo récente du/ de la mineur(e) (elle peut être prise par le portable).

**Les documents susmentionnés doivent être numérisés en fichier séparés, de la suivante façon :**

- Fichier 1: Justificatif de filiation ;
- Fichier 2: Photo du/ de la mineur(e) ;

- Fichier 3: documents (Documents d'identification et autres).

**Note:** Ces déclarations ne pourront être délivrées qu'après l'envoi de tous les documents. Ces mêmes déclarations sont remises par courrier électronique sur le courriel du/de la Chargé(e) d'Éducation après avoir été signé par le Président du Conseil de Direction de AIMA.

**ATTENTION:** Si le mineur n'est pas à charge de ses progéniteurs, et en l'absence du document du Tribunal (Tutelle/Garde), le responsable du mineur pourra, à titre exceptionnel, présenter une **Procuration** signée par les progéniteurs, **authentifiée**, y déclarant que le mineur est à sa charge durant son séjour sur le territoire national, et élaborer **une requête souscrite au Conseil de Direction de AIMA**, pour expliquer le cas du mineur et du besoin de délivrer cette déclaration.

Les autres informations concernant le mineur doivent être complètes et envoyées à travers le tableau de données retransmis par email avec la liste de tous les documents nécessaires, **et donc obligatoirement:**

- Nom et prénom du mineur
- Date de naissance
- Lieu de naissance
- Nationalité
- Nom et prénom du père
- Nationalité du père
- Nom et prénom de la mère
- Nationalité de la mère
- Adresse complète
- Contact téléphonique du/de la responsable d'éducation
- Qui est le / la responsable d'éducation
- Qui a les responsabilités parentales
- Date de l'entrée du mineur au Portugal ou dans l'UE

Pour inscrire le mineur et délivrer la respective déclaration, AIMA, I.P. prend en charge les données personnelles du mineur, de ses représentants légaux et du responsable d'éducation qui sont référés sur le tableau susmentionné et qui figurent dans la documentation demandée.

Le traitement des données personnelles est nécessaire par respect au devoir juridique devant lequel AIMA, I.P., se doit en tant que responsable de ce traitement de données, et y est soumise selon le Décret-Loi portugais n° 67/2004, du 25 mars et de l'Ordonnance portugaise n.º 995/2004, du 9 août.

Les données personnelles sont exclusivement utilisées aux fins susmentionnées, et elles sont conservées durant la période strictement nécessaire à la fin en cause, se maintenant, aussi, durant la période de validité de la déclaration. Il n'existe pas de décisions automatisées ou de profilage.

Pour plus d'information, vous pourrez consulter notre Politique de Confidentialité sur <https://aima.gov.pt/pt/politica-de-privacidade>.

Pour l'exercice de vos droits relatifs à la protection des données personnelles (accès, rectification, suppression, limitation, portabilité des données, ne pas être soumis à des décisions individuelles automatisées), vous disposez de la suivante adresse électronique: [epd.protecaodedados@aima.gov.pt](mailto:epd.protecaodedados@aima.gov.pt). On vous informe, également, que vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de l'Autorité Nationale de Protection des Données compétente au Portugal. [Autoridade Nacional de Proteção de Dados]

### **3. Que dois-je faire pour renouveler cette déclaration?**

La procédure pour renouveler cette déclaration est identique à celle contenue dans la question *“ Comment faire pour requérir la déclaration de Registre de Mineurs et quels sont les documents nécessaires ? ”*

### **4. Quelles sont les situations qui justifient une demande d'un duplicata de la déclaration du registre de mineurs ?**

Lorsqu'il existe un changement d'adresse ou de contact téléphonique du/de la Responsable d'Éducation ou du responsable parentale ou lorsqu'il y a perte de l'original.